



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 37252

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'information en matière d'alimentation. En effet, personne n'échappe aujourd'hui au matraquage de bonnes intentions en matière alimentaire : les informations, les conseils et même parfois les injonctions se multiplient. Le citoyen devient le récepteur de messages multiples et abscons. Comment peut-il alors s'y retrouver entre les réalités sanitaires, les effets de mode récupérés par la société de consommation, et les « remous » de l'actualité (produits transgéniques, sécurité alimentaire, traçabilité...) ? Un programme national nutrition santé s'est développé sur tout l'hexagone, relayé notamment dans le Nord - Pas-de-Calais par le comité régional d'éducation pour la santé (CRES). Parallèlement de nombreuses enquêtes démontrent une montée de l'obésité, tout particulièrement dans sa région, et la multitude d'habitudes alimentaires défavorables à la santé. L'obésité devient une épidémie nationale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées pour promouvoir davantage l'information en matière d'alimentation.

Texte de la réponse

La nutrition constituant un enjeu très important de santé publique, le ministère de la santé a défini une stratégie pluriannuelle d'action dans ce domaine, le programme national nutrition santé (PNNS). Le PNNS a notamment pour objectif d'apporter aux citoyens une information simple, cohérente et scientifiquement fiable sur la nutrition. Il promeut ainsi neuf repères de consommation qui permettent aux Français de constituer une alimentation équilibrée. Pour relayer ces messages auprès des Français, le ministère de la santé a développé une importante politique d'information. Une série de campagnes d'information grand public ont été lancées. La dernière, en septembre et octobre 2005, promouvait la consommation de légumes secs et de céréales et invitait à limiter la consommation de produits gras et de sucres. Elle a bénéficié du plus grand plan média jamais accordé dans ce pays à une campagne nutrition, alliant spots télévisés, publications presses et mailings aux professionnels de santé. Elle était basée sur un rapport d'expertise de l'AFSSA sur les glucides. Un post-test en cours de réalisation permettra de connaître l'appréciation de cette campagne par les Français. Cette politique d'information passe également par la diffusion de plaquettes d'information nutritionnelle. Le guide de référence, « La santé vient en mangeant », édité en 2002, a été diffusé à plus de 3,5 millions d'exemplaires à ce jour, notamment par les kiosques. Une déclinaison spécifique pour les parents d'enfants et d'adolescents paru en 2004 a été diffusé à plus de 1,2 million d'exemplaires. Le guide « La santé vient en bougeant » édité en 2004 a été diffusé à 700 000 exemplaires. Un guide destiné spécifiquement aux adolescents a été diffusé, via les professeurs de sciences et vie de la terre, à tous les élèves de 5e à la rentrée 2005. Cette politique d'information nutritionnelle reste une priorité forte du programme national nutrition santé. La loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a également prévu une mesure destinée à renforcer l'éducation nutritionnelle : les messages publicitaires en faveur des produits manufacturés ou des boissons avec ajout de sels de sucre ou d'édulcorant de synthèse devront désormais contenir une information à caractère sanitaire. À défaut les annonceurs versent une contribution financière à la politique d'éducation nutritionnelle de l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé. Un décret d'application est en cours de finalisation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37252

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2005

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2840

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10636